



Où envoyer ma cotisation ?

Marjorie Bounhol

Trésorière départementale du 91



38 rue Charles de Gaulle
Batiment B - Boîte B32
91330 - Yerres



s2-91@snefsu.net



www.snefsu-versailles.net

DES FACILITÉS D'ADHÉSION



66 % déductibles de ses impôts ou en crédit si non imposable

Paiement en plusieurs fois (**5 fois maxi**)

Paiement par **prélèvement automatique** à la date souhaitée.

Reconduction automatique tous les ans **si vous le souhaitez.**



Pourquoi se syndiquer ?

Défendue et soutenue

En cas de problème, le SNEP-FSU répond rapidement et apporte l'aide et le soutien nécessaire.

Informée

Le SNEP-FSU informe et suit les dossiers personnels. Le SNEP-FSU diffuse une revue syndicale et pédagogique (contre-pied). Les textes officiels sont sur le site du SNEP-FSU ainsi que de nombreuses autres ressources.

Représenté

Le SNEP recueille plus de 80% aux élections professionnelles. C'est le représentant des profs d'EPS dans toutes les instances et commissions.

Formée

Le SNEP organise de nombreux stages pour agir dans son établissement et pour être plus efficace dans sa pratique professionnelle.

ENSEMBLE, AGIR

Pour une école de la réussite et un service public d'éducation réaffirmé.

Pour promouvoir une EPS et un sport scolaire de qualité.

SNEP-FSU
Essonne



AGIR ENSEMBLE



Le renvoi ma fiche à l'adresse suivante : 38 rue Charles de Gaulle - Batiment B Boîte B32 - 91330 Yerres

Identité		Situation professionnelle	
Date de naissance	_ / _ / _	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Nom			
Nom de jeune fille			
Prénom			
Adresse complète			
Mail			
Téléphone fixe			
Téléphone portable			
Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")	
<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "contre pied" uniquement par voie postale			
Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin		Date et signature	
J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/JE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP.			
Code établissement			
Nom			
Adresse complète			
Echelon (ou groupe pour les retraités)			
Situation administrative (entourez ci-dessous)			
TZR	Poste fixe	Temps partiel :	%
Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
Disponibilité	Congés (parental...)		

Bulletins	
Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique
Envoi des hors séries "contre pied" uniquement par voie postale	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €	
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Classe		202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex - Prof Sport Classe Ex - PCEA Classe Ex.		238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE			120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors classe			178 €	188 €	198 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.		213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Agrégé - CTPS	<i>Catégorie / échelon</i>	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	<i>Catégorie / échelon</i>	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agrégé Classe Ex - CTPS Classe Ex.	<i>Catégorie / échelon</i>	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
		285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 €	Entre 1 001 € et 1 200 €	Entre 1 201 € et 1 400 €	Entre 1 401 € et 1 600 €	Entre 1 601 € et 1 800 €	Entre 1 801 € et 2 000 €	Entre 2 001 € et 2 200 €	Entre 2 201 € et 2 400 €	Entre 2 401 € et 2 600 €	Entre 2 601 € et 2 800 €	Entre 2 801 € et 3 000 €
		88 €	73 €	88 €	103 €	117 €	132 €	146 €				
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe												
Agrégé stagiaire sur 1er poste												
Congé parental - disponibilité												
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.												
Retraité e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.		Inférieur à 1151 €	Entre 1 151 € et 1 400 €	Entre 1 401 € et 1 600 €	Entre 1 601 € et 1 800 €	Entre 1 801 € et 2 050 €	Entre 2 051 € et 2 300 €	Entre 2 301 € et 2 500 €	Entre 2 501 € et 2 700 €	Entre 2 701 € et 2 900 €	Entre 2 901 € et 3 100 €	Entre 3 101 € et 3 300 €
		51 €	68 €	83 €	94 €	103 €	117 €	134 €	148 €	160 €	168 €	

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>
- 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ **Par prélèvements** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements
Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT

En signant ce formulaire de mandats, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Compl. d'adresse _____

CP - Ville _____

Pays _____

Code IBAN _____

Code BIC _____

Paiement récurrent MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI →

1

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.